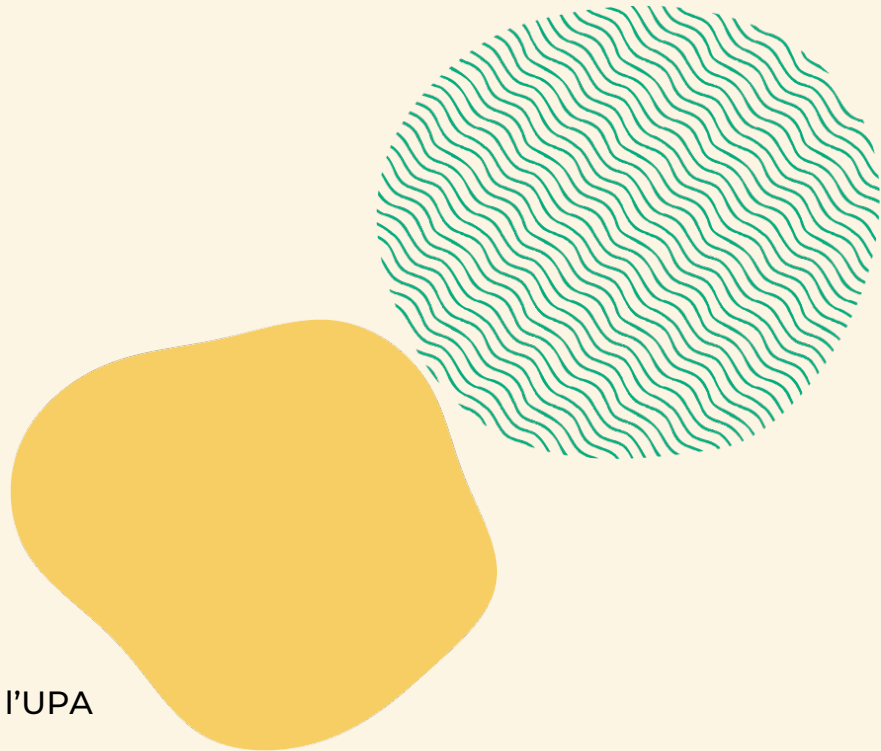


Engagements des principaux partis politiques aux élections provinciales de 2026

Compilé par :

la Direction des recherches et politiques agricoles de l'UPA

(Date de référence : 25 septembre 2026)





Compilation des promesses électorales

- La Direction des recherches et politiques agricoles a compilé les promesses électorales des cinq principaux partis politiques du Québec du 18 juin au 24 septembre 2026.
- Les promesses ont été catégorisées par enjeux thématiques :
 - Protection et aménagement du territoire agricole
 - Environnement et changements climatiques
 - Mise en marché, alimentation et achat local
 - Commerce interprovincial et international
 - Soutien aux secteurs économiques
 - Relève agricole
 - Administration publique et réglementation
 - Divers



Protection et aménagement du territoire agricole

Projet de train à grande vitesse (TGV) d'Alto



Appuyer le projet de TGV, notamment en raison des retombées économiques potentielles, tout en soulignant la nécessité d'obtenir l'acceptabilité sociale



S'opposer au projet de TGV, en proposant que le Québec s'en retire afin de prioriser l'entretien et la modernisation des infrastructures existantes (hôpitaux, écoles, routes et transport collectif)



Appuyer le projet de TGV entre Québec et Toronto, mais le promoteur doit « faire son travail » pour informer la population des bienfaits du projet



Appuyer le projet de TGV, mais avec des « mesures atténuantes »



S'opposer au projet de TGV

Troisième lien



Appuyer le projet de troisième lien, mais avec la proposition d'un tracé à l'est avec du péage. Sous son gouvernement, un appel d'intérêt international pour le projet a été lancé.



Appuyer le projet de troisième lien réservé au transport en commun
Ne pas amorcer le projet de 3^e lien dans un premier mandat



S'engager à poursuivre les études sur le projet de troisième lien



S'opposer au projet de troisième lien



Appuyer le projet de troisième lien impliquant la construction du côté sud de l'île d'Orléans jusqu'à Beaumont

Autres infrastructures de transport



Relancer le projet de prolongement de l'autoroute 20 à partir du Bic à Rimouski



Faire une analyse prioritaire du dossier (parachèvement de l'autoroute 20) et accélérer la planification du dossier dans la mesure du possible



Terminer l'élargissement à quatre voies de l'autoroute 50 des tronçons Lachute-Mirabel et L'Ange-Gardien-Thurso

Appuyer le projet de prolongement de l'autoroute 20



Réaliser des études pour un éventuel prolongement de l'autoroute 20



Finaliser l'autoroute 20

Réglementation relative à la protection des terres agricoles



Établir le principe de zéro perte nette du territoire agricole en limitant notamment l'utilisation de terres à des fins autres que l'agriculture : réformer la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA)

Protéger nos terres agricoles : amender la loi 86 (interdire tout achat de terres par des spéculateurs, peu importe leur taille)

Protéger les terres agricoles contre la spéculation, la conversion à d'autres usages et la destruction de milieux naturels, notamment en créant des zones de conservation en milieu agricole, en encadrant la remise en culture de terres

Mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire pour contrer l'étalement urbain, consolider les milieux de vie et viser, au net, l'arrêt de l'artificialisation des milieux naturels, forestiers et agricoles

Laisser plus de latitude aux MRC, notamment en matière de morcellement de terres non dynamiques pour des projets agricoles en circuit court

Diminuer les délais de traitement des dossiers à la CPTAQ

Réformer la LPTAA après une consultation auprès des acteurs concernés

Programmes et partage des responsabilités concernant l'aménagement du territoire



Remettre sur pied le Programme de compensation aux municipalités pour la protection du territoire agricole (candidate de Châteauguay, Marie-Belle Gendron)



Offrir un accompagnement technique et financier adapté aux réalités régionales afin d'aider les municipalités à planifier et à réaliser des projets d'aménagement durable

Réduire les obstacles administratifs qui ralentissent les projets municipaux structurants

Mener, avec les partenaires municipaux et agricoles, une réflexion sur la taxation municipale du territoire agricole et interdire la taxation municipale des outils de mise en marché collective, comme le contingent acéricole



Mettre en place des tables décisionnelles régionales disposant chacune d'un réel pouvoir sur l'immigration, le développement économique, les ressources naturelles (mines et foresterie), l'environnement et d'autres enjeux locaux

Tenir un sommet du monde municipal et régional : revoir le partage des pouvoirs, des responsabilités et des revenus entre Québec et les gouvernements de proximité

Abolir les programmes municipaux mur à mur et verser les fonds directement aux régions

Laisser plus de latitude aux MRC, notamment en matière de morcellement de terres non dynamiques pour des projets agricoles en circuit court





Environnement et changements climatiques



Biodiversité et milieux naturels

Soutenir les projets de déminéralisation, de renaturalisation et de conservation tout en réduisant l'artificialisation des sols

Reconnaître la valeur des infrastructures naturelles dans la planification des investissements publics, l'aménagement du territoire et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques

Mettre en œuvre une stratégie nationale de corridors écologiques en collaboration avec les municipalités, les Premières Nations et les Inuit, les organismes de conservation, Hydro-Québec et les autres partenaires concernés

Poursuivre l'expansion d'un réseau représentatif et connecté d'aires protégées pour viser 30 % de territoire protégé d'ici 2030, notamment dans le sud du Québec, tout en accélérant la restauration des milieux naturels les plus dégradés

Moderniser les principaux outils législatifs de protection de la biodiversité, notamment la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, en définissant la notion d'habitat essentiel et en renforçant les ressources consacrées à leur protection

Améliorer le suivi scientifique de la biodiversité au Québec, afin de suivre en continu l'évolution des espèces et des autres indicateurs pertinents en la matière, d'évaluer les résultats des actions entreprises et d'orienter les décisions publiques et privées

Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les propriétaires privés à conserver les milieux naturels présents sur leurs terres

Adopter une loi-cadre sur le respect de nos engagements climatiques, des cibles en matière de biodiversité et de protection du territoire

Garantir la protection de 30 % du territoire d'ici 2030 dans toutes les régions, en priorité dans le sud du Québec

Rehausser la protection des milieux naturels de manière à éviter la conversion des prairies et des forêts urbaines et à restaurer les marais salés

Faire de la protection des espèces menacées un critère essentiel de la planification du développement territorial

Soutien et financement à la recherche et transition écologique



Recentrer le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) sur les mesures qui démontrent une contribution claire aux objectifs environnementaux du Québec

Conserver une enveloppe d'urgence au sein du FECC en cas de crise ou de situation imprévue nécessitant une intervention rapide, comme des travaux urgents sur les infrastructures

Soutenir la recherche et l'innovation technologique en agriculture afin d'obtenir des semences de meilleure qualité et plus résistantes aux changements climatiques



Mettre en place un fonds d'urgence pour aider les producteurs et productrices agricoles partout au Québec : montant de 500 M\$ pour aider à faire face aux événements extrêmes, en incluant un soutien pour les apiculteurs

Revoir la méthode de distribution des sommes provenant du Fonds vert afin que l'argent soit retourné aux producteurs agricoles

Favoriser le développement de l'agroforesterie grâce à une meilleure coordination des politiques agricoles et forestières



Gestion de l'eau

Équipe
Christine
Fréchette



Ajouter une modulation des redevances selon la vulnérabilité des bassins versants afin d'encourager une gestion plus responsable de la ressource adaptée aux réalités de chaque territoire

Mettre en place des outils de mesure permettant de mieux communiquer les tendances en matière de qualité de l'eau dans toutes les régions du Québec, tout en appliquant mieux les normes en vigueur; améliorer les leviers pour mieux quantifier l'utilisation de l'eau – résidentielle, commerciale et institutionnelle – afin de mieux analyser les tendances de consommation et les pressions exercées sur la ressource



Tarification carbone



Débloquer les fonds pour le remboursement de la taxe carbone aux producteurs qui ont été exclus, notamment ceux sous gestion de l'offre

Pérenniser le remboursement de la taxe carbone aux producteurs agricoles



Pérenniser et rendre accessible à toutes les entreprises agricoles le remboursement de la tarification du carbone



Retourner l'argent provenant des producteurs agricoles de la taxe carbone en réformant le Fonds vert pour redonner ½ milliard de dollars (560 millions de dollars)



Réserver un fonds provenant de la tarification carbone pour les producteurs : maintenir le remboursement et réévaluer après 2 ans

Maintenir le remboursement partiel de la tarification carbone tout en soutenant financièrement et techniquement la réduction de la dépendance du milieu agricole aux énergies fossiles à travers la biométhanisation, l'agriculture biologique, la réduction des pesticides et l'atteinte de la carboneutralité



Abolir la taxe carbone

Émissions de gaz à effet de serre et carboneutralité



Se donner une trajectoire climatique ambitieuse et prévisible menant à la carboneutralité en 2050
Établir une cible flexible de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2034 située d'abord à -42,5 %



Instaurer des budgets carbone quinquennaux afin de transformer les cibles climatiques en résultats mesurables et élaborer des feuilles de route sectorielles de décarbonation

Donner aux municipalités, aux entreprises, au secteur agricole et aux organismes publics les moyens de s'adapter aux nouvelles réalités climatiques en intégrant systématiquement les risques climatiques dans les décisions gouvernementales, les grands investissements publics et la planification des infrastructures



Améliorer la gestion des terres agricoles afin d'accroître le captage et le stockage du carbone

Réduire de 37,5 à 45 % les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteindre la carboneutralité d'ici 2050



Transition énergétique



Réviser le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques, qui dotera le Québec de cibles ambitieuses distinctes en matière de sobriété et d'efficacité, de plans d'action quinquennaux et d'objectifs sectoriels mesurables

Accélérer les investissements offrant les meilleurs rendements énergétiques, en déployant prioritairement les mesures de sobriété et d'efficacité énergétique

Encadrer le développement des centres de données et de l'IA afin de préserver notre sécurité énergétique et numérique et d'assurer une utilisation responsable de l'énergie et de l'eau



Adopter un plan de gestion intégrée des ressources énergétiques

Faire de la sobriété et de l'efficacité énergétique les stratégies prioritaires

Décréter un moratoire sur l'attribution de nouveaux blocs d'électricité pour les projets de plus de 5 mégawatts





Économie circulaire et gaspillage alimentaire

Adopter une loi afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et la destruction de biens invendus en encourageant les commerçants à donner leurs invendus

Miser sur l'économie circulaire pour le développement économique :

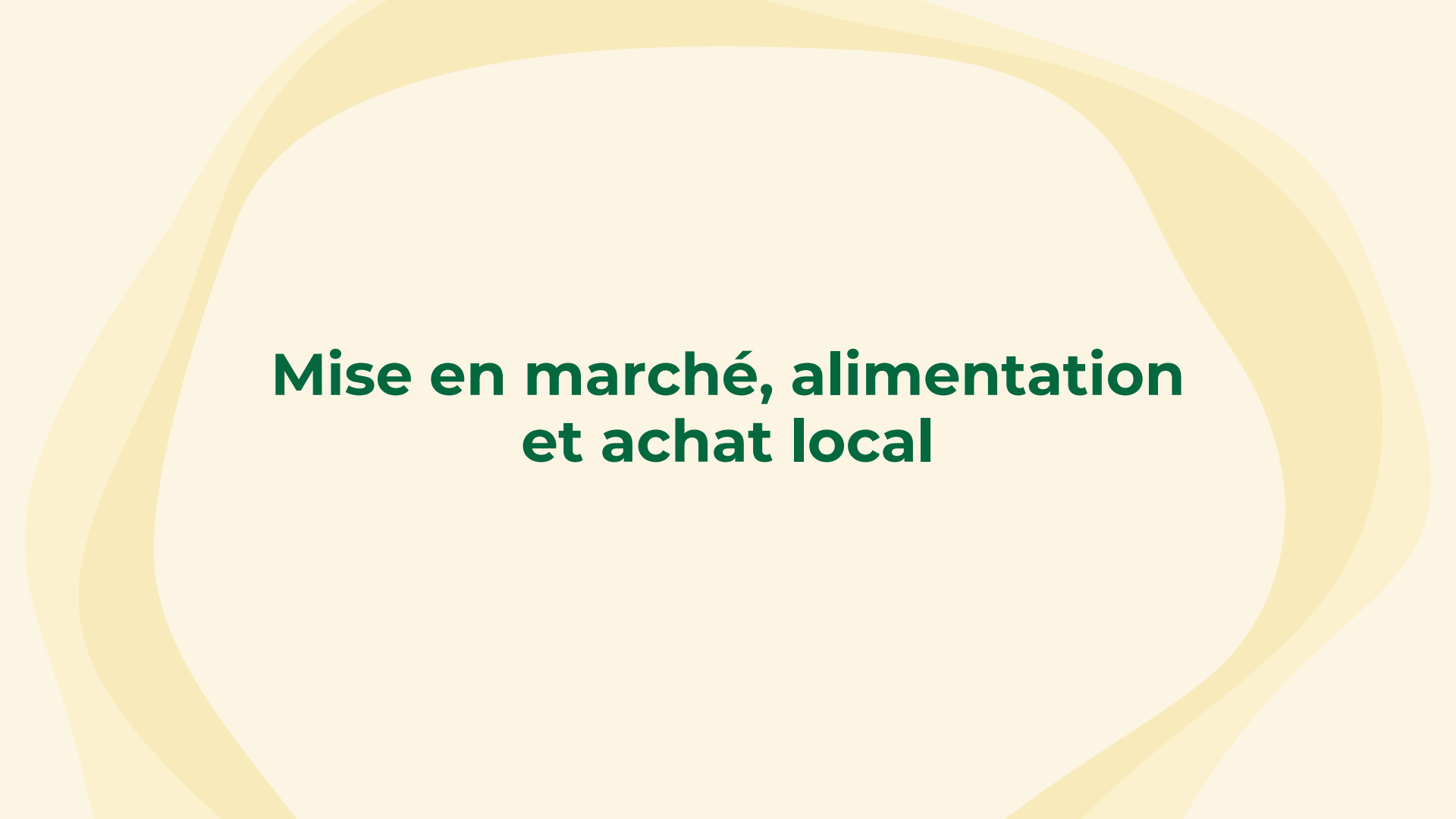
- Produire davantage de richesse ici en utilisant plus efficacement les ressources déjà disponibles sur le territoire
- Doubler l'indice de circularité de l'économie, en le faisant passer de 3,5 à 5 % en un mandat
- Déployer des stratégies de circularité adaptées aux grandes filières économiques
- Moderniser les lois, les règlements, la fiscalité et les programmes afin de créer des incitatifs dans le choix des ressources
- Investir dans la recherche, l'innovation et le transfert de connaissances en économie circulaire
- Faire des entreprises collectives et d'économie sociale des partenaires privilégiés de cette transition

Adopter une loi antigaspillage alimentaire

Adopter une stratégie québécoise d'économie circulaire visant à réduire la consommation et l'extraction de ressources vierges

Soutenir les entreprises qui misent sur la réparation, le réemploi, le reconditionnement, le partage et l'écoconception

Valoriser le biogaz issu des déchets et des activités agricoles en en rendant le captage obligatoire



Mise en marché, alimentation et achat local

Sécurité alimentaire



Donner à chaque enfant accès à une alimentation saine : inscrire des cibles d'alimentation saine et durable ainsi que des cibles d'approvisionnement régional dans la planification stratégique du ministère de l'Éducation



Renforcer, avec l'aide des organismes existants, le déploiement d'un réseau d'alimentation scolaire dans les écoles les plus défavorisées

Investir 100 millions de dollars supplémentaires pour financer l'aide et la sécurité alimentaire : 100 000 élèves de plus pourront profiter de nouveaux services alimentaires. L'investissement permettra aussi de financer le développement de l'éducation alimentaire dans les écoles.



Créer un programme destiné au déploiement de coupons nourriciers dans les différentes régions du Québec



Créer un programme d'alimentation universel dans les écoles visant à offrir des repas composés d'aliments locaux, nutritifs et frais



Étiquetage alimentaire

Équipe
Christine
Fréchette



Lutter contre la fraude à l'étiquetage local

Accroître la visibilité des produits québécois en rehaussant les exigences de circularité et en réduisant la présence de produits chimiques ou d'autres composantes nocives pour la santé



Pratiques du secteur de l'alimentation

Équipe
Christine
Fréchette



Restreindre, voire abolir, dans certains cas, les clauses de contrôle de propriété dans le secteur de l'alimentation

Afficher les prix taxes incluses en épicerie afin de lutter contre la "réduflation"

Interdire la tarification de surveillance dans les épiceries



Plafonner les marges d'épicerie à 2 %

Mettre fin aux pratiques déloyales



Concurrence dans le secteur de l'épicerie



Attirer de nouveaux joueurs du commerce de détail alimentaire par des missions en Europe



Créer une véritable concurrence en ouvrant des épiceries publiques : en premier lieu, ce serait un projet pilote avec un réseau de 15 épiceries mises en place dans des déserts alimentaires, visant à faire des économies d'échelle et à assurer localement 50 % de l'approvisionnement en passant par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)



Approvisionnement local institutionnel



S'approvisionner davantage auprès des producteurs québécois en tant que gouvernement, institutions publiques, etc.

Faire passer la cible de 50 à 60 % pour l'approvisionnement local

Exiger que chaque organisme public adopte un plan d'achat québécois comportant des cibles précises, rendues publiques et suivies annuellement



Fixer, au gouvernement, une cible de 75 % d'approvisionnement en produits québécois dans nos institutions publiques

Diversifier l'offre alimentaire dans les institutions publiques en misant sur les aliments d'ici

Diversifier les menus des établissements publics pour augmenter la présence d'aliments locaux et nutritifs

Favoriser, dans les établissements publics, la planification de menus conciliant santé, qualité nutritionnelle et approvisionnement local

Privilégier les aliments produits et transformés au Québec dans les approvisionnements des institutions publiques



Augmenter la proportion d'aliments québécois servis dans les écoles, les hôpitaux, les CHSLD et les autres établissements publics en favorisant des partenariats avec les entreprises agroalimentaires des différentes régions



Créer une demande interne : engagement du gouvernement à acheter localement (écoles, hôpitaux et services publics)

Fixer à 75 % la part d'achat local dans tous les contrats publics d'approvisionnement en biens

Réformer les règles des appels d'offres publics afin de mieux prendre en compte les retombées économiques locales

Adopter une politique d'approvisionnement public comprenant au moins 75 % d'aliments locaux et 50 % de repas d'origine végétale

Accès aux marchés et infrastructures de commercialisation



Élargir la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois aux entreprises et organisations locales et régionales qui assurent les services alimentaires scolaires, tels que les traiteurs locaux et les cuisines collectives

Soutenir la création d'un hub agricole

Ouvrir davantage les marchés publics aux entreprises qui créent de la valeur ici : généraliser la marge préférentielle de 15 % dans les appels d'offres publics, lorsque les règles le permettent

S'assurer que l'État sera le premier à donner sa chance aux entreprises innovantes

Abolir le principe du plus bas soumissionnaire pour favoriser l'octroi de contrats à des entreprises québécoises et pour favoriser l'innovation

Créer des pôles logistiques agroalimentaires

Développer des infrastructures collectives de mise en marché, notamment un réseau d'épiceries publiques à but non lucratif

Développer les circuits courts afin de rapprocher les producteurs de la population et d'accroître l'approvisionnement local des institutions publiques



Commerce international et interprovincial

Commerce interprovincial



Réaliser une tournée du Canada pour aller à la rencontre des autres provinces et territoires afin d'ouvrir de nouveaux marchés

Être à l'écoute, sur une base régulière, de nos acteurs économiques locaux pour porter leur voix et développer les bonnes positions

Reconstruire un réseau d'influence partout au Canada

Mettre en place un comité canadien de renforcement et de diversification des alliances commerciales avec toutes les provinces et le fédéral

Abolir un maximum de barrières commerciales avec les provinces canadiennes

Enlever les barrières interprovinciales

Reconnaître mutuellement les biens, les services, les permis et les qualifications professionnelles

Harmoniser les règles de camionnage

Mettre fin à la discrimination provinciale dans les marchés publics

Éliminer les exigences d'établissement au Québec et libéraliser les secteurs restreints, comme l'alcool et l'alimentation

Guerre commerciale É.-U.–Canada



Adapter le programme du Fonds offensif pour le renforcement des capacités économiques afin de faciliter l'accès au financement pour les entreprises touchées



Rendre disponibles des programmes d'aide ponctuels et ciblés destinés aux entreprises des secteurs les plus touchés par les tarifs américains



Soutenir nos entreprises face aux tarifs imposés par les Américains

Offrir un congé temporaire de cotisations au Fonds des services de santé (FSS) pour les entreprises directement touchées par les tarifs

Convertir 25 % de l'aide destinée aux PME admissibles en aide directe non remboursable, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires se situe entre un et deux millions de dollars

Offrir un soutien plus souple pour les PME qui souhaitent unir leurs forces et mutualiser leurs ressources pour conquérir ensemble des marchés étrangers



Créer une réserve de 2 G\$ destinée aux entreprises et aux travailleurs frappés par les tarifs douaniers américains



Défendre l'industrie forestière tout en cherchant de nouveaux marchés et en favorisant davantage la transformation du bois au Québec

Gestion de l'offre



Protéger la gestion de l'offre : aucune concession envisagée



Protéger la gestion de l'offre



Refuser toute concession pour la gestion de l'offre lors des négociations : aspect non négociable



Protéger nos filières agricoles lors des négociations de l'ACEUM



Protéger la gestion de l'offre



Soutien aux secteurs économiques

Reconnaissance et financement du secteur agricole



Considérer les acteurs agricoles comme économiques afin que ces intervenants ne soient pas exclus des programmes du MEIE

Faire croître les budgets en rehaussant les budgets dans les programmes, entre autres, en s'approchant des 2 %



Faire passer le budget de 0,9 à 1,5 %, graduellement, sur une période de 10 ans, 450 millions supplémentaire dès la 1^{re} année du mandat

Donner accès aux programmes de financement du ministère de l'Économie et de l'Énergie aux entreprises agricoles et du secteur agroalimentaire

Mettre à contribution la Financière agricole, notamment par ses programmes de garantie de prêt, afin de réduire les taux d'intérêt pour les entreprises agricoles



Reconnaître le secteur agricole comme un moteur de développement économique

Changer le processus d'accès aux programmes, comme celui d'AgroPerformance

Introduire un réflexe régional dans les programmes agricoles gouvernementaux afin de tenir compte des coûts de transport, de l'accès aux services et des conditions de production variant d'une région à une autre

Rendre stable, récurrent et pluriannuel le financement des organismes offrant des services de travailleurs de rang



Bonifier les investissements au MAPAQ de 210 millions de dollars par année, pour un total de 840 M\$



Secteur acéricole

Équipe
Christine
Fréchette



 **Parti
Québécois**

Mettre en production acéricole 50 000 nouveaux hectares d'érablières en forêt publique

 **Parti
Libéral^{du}
Québec**

 **Québec
solidaire**


CONSERVATEUR

Gestion et régime forestier



Régionaliser la planification forestière et réaliser des projets pilotes afin de revoir le régime forestier
Réformer le régime forestier en se basant sur les constats de projets pilotes et du Chantier national sur la forêt afin de donner plus de pouvoir aux régions, en collaboration avec les régions et les Premières Nations



Moderniser le régime forestier afin qu'il repose sur les principes de gestion écosystémique, d'adaptation aux changements climatiques, de protection de la biodiversité et de respect des droits des Premières Nations et des Inuit
S'engager à entreprendre un travail de consultation des acteurs du secteur forestier et des Premières Nations afin de déposer un nouveau régime forestier avant la fin de l'année 2027
Faire respecter le principe de résidualité de la forêt publique pour garantir la stabilité des marchés des producteurs forestiers en forêt privée



Déposer, dès sa première année, un projet de loi pour moderniser le régime forestier afin de donner davantage de prévisibilité à toute la filière, simplifier la planification et régionaliser les décisions
Réaffirmer le principe de résidualité afin que le bois disponible en forêt privée soit pleinement considéré avant de recourir à la forêt publique



Mettre en place une véritable cogestion des forêts, de gouvernement à gouvernement, avec les Premières Nations et les Inuit
Réformer en profondeur le régime forestier afin de renforcer la résilience des forêts et des communautés



Réviser en profondeur le régime forestier afin de simplifier l'accès à la ressource et de réduire les délais administratifs, retourner une partie des redevances provenant de l'exploitation forestière aux régions concernées, planifier l'approvisionnement et le reboisement régionaux sur une période de 10 ans
Alléger la réglementation entourant les forêts publiques et privées
Lancer une consultation afin de clarifier le statut des producteurs forestiers privés et déterminer s'ils devraient relever pleinement du ministère responsable des Forêts ou continuer d'être rattachés au ministère de l'Agriculture
Donner un véritable rôle aux tables décisionnelles régionales, auxquelles participeraient notamment les MRC, les municipalités, les communautés autochtones et les différents acteurs de la forêt

Développement du secteur forestier



Investir afin d'encourager l'usage du bois au Québec

Prévoir 144 millions \$ pour moderniser les usines et accélérer l'innovation dans le secteur, compris dans l'enveloppe totale de 152 millions de dollars pour moderniser l'industrie forestière, soutenir les entrepreneurs, intensifier le reboisement et accroître l'utilisation du bois dans la construction



Favoriser une utilisation accrue du bois québécois

Se doter d'une politique pour favoriser l'achat de bois local



Utiliser davantage le pouvoir d'achat de l'État pour soutenir toute la chaîne de valeur du bois québécois

Soutenir la 2^e et la 3^e transformation du bois

Reconnaître le bois québécois comme une ressource stratégique, ce qui se reflétera dans les grandes orientations économiques du gouvernement



Faire du secteur forestier un pilier de la transition en adoptant une stratégie québécoise de développement du bois d'ingénierie et des matériaux biosourcés



Utiliser davantage le bois québécois et soutenir la transformation locale

Établir des cibles minimales d'utilisation du bois québécois dans les infrastructures publiques

Secteur de l'énergie – développement de l'éolien

Note : Tous les partis politiques exigent une acceptabilité sociale pour le développement de projets d'éoliennes en territoire agricole



Explorer le potentiel de l'éolien pour la transition énergétique; entre autres, dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Considérer la possibilité d'étudier les propositions des citoyens



Se pencher sur les projets dans leur ensemble plutôt qu'individuellement



Appuyer l'accroissement de la production d'énergie tout en exigeant l'acceptabilité sociale
Tenir un BAPE générique afin d'encadrer le développement du secteur éolien



Régionaliser la gestion de l'implantation des éoliennes
Favoriser l'investissement privé dans ce secteur

Secteur de l'énergie – gaz et biocarburants



Appuyer le développement des gaz de schiste, sous réserve de l'acceptabilité sociale



Stimuler la filière des biocarburants (biodiésel, bioéthanol, biométhanol, etc.) : production et utilisation dans le transport lourd, hors route et dans l'industrie



Développer un secteur québécois des bioénergies, en favorisant la production locale de biogaz et de gaz naturel renouvelable

Interdire tout nouveau projet de transport et d'extraction d'hydrocarbures en sol québécois, dont le gaz de schiste



Appuyer l'exploitation de gaz de schiste, même en zone agricole, à condition d'obtenir l'acceptabilité sociale

Établir un cadre réglementaire où tous les risques sont pris par le privé

Secteur des alcools



Permettre la vente de spiritueux et de bières de microbrasseries dans les marchés publics

Ajouter plus de zones SAQ dans les épiceries

Modifier la loi pour pouvoir se joindre à l'accord pancanadien sur la vente directe d'alcool, ce qui permettrait la vente et la livraison des alcools produits au Québec et le développement de nouveaux débouchés ailleurs au Canada



Alléger la réglementation afin de permettre aux producteurs artisanaux de se rassembler pour distribuer leurs produits plus facilement, efficacement et à moindre coût

Cesser de faire payer des redevances à la SAQ chaque fois qu'un produit est vendu sans son intermédiaire, ce qui peut représenter 50 % du coût d'une bouteille

Rassembler en un seul permis différentes autorisations de production actuelles, en considérant que les méthodes de fabrication et les règles sanitaires sont les mêmes

Permettre aux producteurs artisanaux et aux microdistilleries d'utiliser plus d'ingrédients locaux qui ne proviennent pas de leur production directe dans la confection de leurs produits

Moderniser les lois désuètes afin de permettre l'ouverture de commerces spécialisés en vente d'alcools locaux et/ou en produits d'importation privée



Autoriser la vente interprovinciale d'alcool



Libéraliser les secteurs restreints, comme l'alcool et l'alimentation



Secteur bovin

Équipe
Christine
Fréchette



 **Parti
Québécois**

 **Parti
Libéral** du
Québec

 **Québec
solidaire**


CONSERVATEUR

Proposer un programme de garantie de prêt de l'ordre de 25 % (voir [modèle ontarien](#))

Relève agricole

Soutien à la relève agricole



Proposer d'ajouter un volet consacré à la relève agricole dans chaque nouveau programme agricole gouvernemental



Faciliter la relève agricole grâce à des modèles de propriété partagée, de transfert progressif des entreprises et de réduction du fardeau financier



Transfert et accès à la propriété agricole



Doubler le financement du Fonds d'investissement pour la relève agricole, qui passera ainsi de 50 à 100 millions

Mieux accompagner 1 000 producteurs de plus chaque année pour le transfert : augmenter à 75 % l'aide pour l'accompagnement, qui passera ainsi de 5 000 à 7 500 \$



Appuyer financièrement la Fiducie agricole UPA-Fondation à hauteur de 10 millions de dollars en 2027-2028

Financer davantage le soutien aux transferts de ferme

Encourager fiscalement la vente de fermes à des jeunes issus de la relève

Créer des prêts à long terme et à taux plus avantageux pour l'acquisition d'actifs agricoles

Éliminer les barrières fiscales à la cession des terres



Développer des mécanismes de financement plus flexibles pour les jeunes producteurs et simplifier les règles fiscales et administratives entourant le transfert d'une ferme, qu'il soit apparenté ou non



Financer L'ARTERRE

Lancer un projet pilote impliquant 100 millions d'investissements pour des prêts en capital patient sur 40 ans





Administration publique et réglementation

Allègement réglementaire et administratif



Garder les consultations du BAPE seulement pour les projets industriels et exempter les entreprises agricoles, accélérer les autorisations applicables
Créer une équipe consacrée à l'efficacité de l'État, qui relèvera directement de la première ministre
Adopter le principe d'« une exigence ajoutée, deux retirées », qui permettra notamment de freiner l'accumulation de nouvelles obligations réglementaires



Lancer un mécanisme de révision permanente de la réglementation et un secrétariat consacré à la déréglementation



Adopter un moratoire immédiat sur toute nouvelle réglementation qui alourdit le fardeau réglementaire des entreprises
Adopter une règle de réduction de 2 pour 1 applicable à l'ensemble des exigences administratives
Instaurer des délais de réponse maximaux pour les ministères et les organismes
Mettre en place une équipe d'intervention rapide, Efficacité Québec
Lancer un chantier de simplification réglementaire en agroalimentaire
Entreprendre une réforme de La Financière agricole du Québec afin que son rôle permette de favoriser le développement des entreprises agricole et de mieux tenir compte des réalités économiques propres aux différentes régions



Simplifier l'administration publique en réduisant de 30 % les exigences réglementaires en quatre ans, en éliminant les processus inutiles et en assouplissant la loi 25 pour mieux tenir compte de la réalité des PME
Ne mettre en place aucune nouvelle réglementation pendant 4 ans
Diminuer la paperasse et alléger la réglementation
Effectuer une veille réglementaire continue



Divers

Fiscalité : impôts et taxes



Proposer une transition fiscale progressive pour les PME qui franchissent le seuil de 500 000 \$ de revenu imposable, afin d'éviter le passage brutal d'un taux de 2,2 % à 11,5 %



Abaisser considérablement l'impôt, de près de 20 %, pour les PME québécoises : faire progressivement passer l'impôt des sociétés de 11,5 % à 9,5 % sur un mandat. Cette mesure est possible par l'abolition du Fonds de développement économique.

Abolir la TVQ sur tous les biens usagés

Réduire de moitié la TVQ sur l'essence pendant au moins 1 an



Revoir la fiscalité des PME, entre autres, en proposant des baisses d'impôt de 11,5 % à 10 %



Abolir la TVQ sur tous les biens usagés, peu importe leur valeur, y compris les voitures

Suspendre, pendant 5 mois, la taxe provinciale de 19,2 cents le litre sur l'essence

Immigration



Conserver les seuils actuels, fixés à 45 000 par an, jusqu'en 2029



Rehausser les critères de français pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de travail, avec une exception pour le milieu agricole

Instaurer un moratoire sur l'immigration économique internationale, revoir à 35 000 le nombre d'immigrants permanents admis dans la province et rendre obligatoire une cérémonie d'intégration à la société québécoise

Remplacer les permis de travail restreints à un employeur par des permis de travail régionaux et sectoriels

Établir à 40 000 le nombre de travailleurs issus du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)



Chiffrer, avec chaque région, le potentiel/la capacité d'accueil d'immigration et, en fonction des besoins, planifier les investissements nécessaires

Demander au gouvernement fédéral le plein pouvoir sur la gestion du PTET

Raccourcir les délais pour avoir accès à la francisation en 6 semaines (actuellement délai de 18 semaines)



Soutenir la francisation avec la mise en place d'une réelle politique de francisation en milieu de travail, composée de cours rémunérés sur les heures de travail, entre autres, en investissant 30 millions de dollars

Établir un seuil d'immigration permanente annuel de 70 000 personnes

Rétablir intégralement le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et régionaliser davantage l'immigration

Abolir les permis de travail fermés



Main-d'œuvre, relations de travail et syndicalisme



Investir 400 M\$ afin de bonifier les formations courtes et d'accompagner les travailleurs vers les secteurs où les besoins de main-d'œuvre sont les plus importants



Ajuster le salaire minimum à 20 \$ de l'heure et offrir une enveloppe de soutien de 330 millions de dollars dès la première année du mandat pour soutenir cette transition



Considérer la transformation primaire comme un service essentiel : imposer un service minimum, même en situation de grève

Donner plus de contrôle aux travailleurs sur leurs cotisations syndicales :

- Accès public aux états financiers et aux dépenses syndicales, dans le respect de l'anonymat des membres
- Mécanisme de plainte confidentiel, rapide et gratuit lorsque les droits d'un travailleur sont bafoués
- Scrutin secret obligatoire pour l'accréditation syndicale et votes périodiques sur le maintien de cette accréditation
- Droit de retrait individuel pour la portion des cotisations consacrée à des activités politiques ou idéologiques

Bien-être animal (BEA)



Confier le mandat de veiller au BEA à un autre ministère que le MAPAQ, puisqu'il y a des conflits d'intérêts pouvant survenir entre l'optimisation des pratiques en matière agroalimentaire et le bien-être des animaux

Appuyer l'adoption de normes nationales afin d'assurer un meilleur traitement des animaux d'élevage



Travailler à faire évoluer l'encadrement du BEA avec les producteurs, en s'appuyant sur la science ainsi que l'expertise vétérinaire, s'il y a lieu



Soutenir les producteurs agricoles afin de faciliter la modernisation de leurs installations et leurs pratiques afin de respecter davantage le BEA, notamment le confinement des animaux d'élevage dans des espaces étroits



